

**Service Classification, Information Médicale, Modèles de Financement**

**Comité technique HAD**

**Séance plénière**

**Compte-rendu de réunion**

**Date : 25 juin 2019** Heure : 14h00-15h30 Lieu : ATIH Paris

***Participants***

* **FNEHAD………….** L. Boisserie-Lacroix
* **FHF……………. ..** Jean Villeminot
* **FEHAP……………** S. Bekhada
* **DGOS R4…………** Olivier Scemama
* **DREES……………** A. Bergonzoni
* **CNAM**…………… Erik Ekong
* **ATIH………………** J. Dubois, R. Schwob, N. Peslin, D. Wallet, V Pisetta, M Said

***Absents ou excusés***

* CNIM/SoFIMe
* DSS
* FHP
* DGOS R1
* UNICANCER

La réunion s’est tenue sur le site de l’ATIH de Paris

L’ordre du jour de la réunion a porté sur les points suivants :

1. Retour sur le codage « Nature de séjour »
2. Point travaux classification
3. Points divers

Le diaporama présenté en séance sera publié en même temps que ce compte rendu sur le site de l’ATIH.

# PROGRAMME DE TRAVAIL

L’ATIH présente le **Bilan du codage des Natures de séjours en mars et avril 2019**

Très bonne exhaustivité : 95% des établissements ayant transmis au moins un séjour débuté après le 1er mars 2019 (171 en M3 et 77 en M4) ont codé la variable Nature de Séjour. 96,6% des séjours ont été codés avec une nature de séjour.

La présentation du bilan de codage de la Nature de Séjour 2019 ne soulève pas de remarque particulière.

# POINT SUR LES TRAVAUX DE CLASSIFICATION

L’ATIH fait un rappel sur la méthode de travail utilisée pour prendre en compte les données des bases PMSI et ENC dans les travaux de construction de la classification médico-économique.

L’ATIH travaille en premier sur un arbre de transcodage. Il s’agit d’affecter à chacun des séjours des bases PMSI antérieures à 2019 une nature de séjour (NS). Ensuite différentes informations concernant chaque séjour sont testées successivement en tenant compte le cas échéant de leur position de codage (MPP, MPA, DP, autres diagnostics, etc.) pour ensuite attribuer chaque séjour à un groupe au sein de chaque NS. La cohérence économique est ensuite analysée à l’aide des données ENC et/ou de la DMS. La cohérence médicale est analysée par lecture de séjours, chainage avec les champs MCO, SSR et HAD par numéro anonyme, et avec des groupes d’experts médicaux.

A la question de la CNAM, l’ATIH confirme que les actes sont testés.

L’ATIH présente l’objectif des groupes experts médicaux : apporter l’expertise de terrain sur la cohérence médicale des groupes proposés dans la future classification médico économique. La première réunion a eu lieu le 21 mai sur les Natures de Séjour : petite enfance, antepartum, postpartum et rééducation.

La DGOS demande comment ont été sélectionnés les participants.

L’ATIH précise que les établissements ont été identifiés en fonction de l’importance des quatre Natures de séjour étudiées dans leur casemix.

**Présentation des sous-groupes de la Nature de séjour petite** **enfance**: par rapport à la présentation au dernier CT : le groupe enfants prématurés est séparé du groupe des enfants hypotrophes qui se classe maintenant avec les enfants affectés par une pathologie maternelle. Un « indice de vulnérabilité » sera testé sur chacun des groupes.

La DGOS demande quelles sont les variables prises en compte dans l’indice de vulnérabilité.

L’ATIH indique que les variables ne sont pas encore déterminées. Les travaux sont à leur commencement. Ce sujet est abordé sur l’ensemble des champs d’activité avec différentes dénominations : précarité, problèmes socio-environnementaux etc… Cette notion doit être pensée de façon transversale, en prenant en compte les spécificités de chaque champ.

La DREES demande si tous les séjours sont concernés.

L’ATIH indique que cet indice sera testé sur tous les sous-groupes.

La FHF souhaite que des consignes précises soient indiquées dans le guide méthodologique.

**Présentation du sous-groupe antepartum** : par rapport à la présentation au dernier CT l’antepartum sera divisé en 2 sous-groupes, un groupe avec plusieurs pathologies issues des recommandations HAS et un groupe avec 1 seule pathologie ou autres. L’indice de vulnérabilité sera testé sur les groupes.

La présentation de la Nature de Séjour 2019 antepartum ne soulève pas de remarque particulière.

**Présentation de la nature de séjour postpartum** : par rapport à la présentation du CT de mars 2019, le postpartum sera divisé en 2 avec un groupe « pansements déchirures du périnée post césarienne » et un groupe autre sur lesquels sera testé l’indice de vulnérabilité.

La DREES interroge l’ATIH sur les raisons de la diminution du nombre de groupes.

L’ATIH précise qu’il n’existait pas d’argument statistique sur la constitution de plusieurs groupes. La recherche d’une pertinence médicale a prévalu. La séance de travail avec les professionnels de terrain nous a orientés en ce sens. Cette nature de séjour pourra être amenée à évoluer en fonction des analyses à venir de la nouvelle variable.

La DGOS demande si cette diminution du nombre de groupes n’entraine pas une perte de détails sur la connaissance de l’activité au plan médical.

Dans les travaux de classification, il y a effectivement un double enjeu de description et de financement de l’activité. Au final nous serons peut-être dans une solution intermédiaire.

**Présentation de la Nature de Séjour rééducation** : par rapport à la présentation du CT de mars 2019 : la rééducation orthopédique sera testée avec des codes de « programmé » et de « traumatologie ».

La DREES demande pourquoi la vulnérabilité n’est pas testée dans cette nature de séjour.

L’ATIH confirme que cet indice sera testé, même si cette demande n’est pas remontée du groupe de travail.

La FHF demande pourquoi la rééducation neurologique a été écartée de ce groupe.

L’ATIH rappelle que les séjours de rééducation neurologique sont plus lourds, plus longs, plus coûteux donc se classent en soins complexes.

La FHF demande si les IK et AVQ seront utilisés dans la future classification.

L’ATIH peut mobiliser l’ensemble des données disponibles dans les bases PMSI pour les travaux de classification. L’objectif est actuellement de construire un algorithme solide, avec des données robustes. L’utilisation des IK et de la dépendance sera réalisée dans un 2ème temps.

**Présentation de la Nature de Séjour surveillance** : les échantillons de séjours avec MP 17 et 24 étant trop petits ils sont regroupés avec le MP 13 pour faire un sous-groupe surveillance de cancérologie qui sera testé avec différents MPA.

La FHF interroge l’ATIH sur l’utilité de maintenir les MPA comme information à recueillir.

L’ATIH souligne l’intérêt des MPA dans ses travaux. En effet, les séjours avec MPA sont plus lourds que les autres.

**Présentation de la Nature de Séjour soins complexes** : des groupes à partir de diagnostics d’ulcères cutanés et de MND avec les MPP 09 et 14 ont été testés. Des groupes de pathologies déficitaires, d’insuffisance cardiaque, de complications d’acte et de cancérologie couplés aux MP 09, 14 et 12 vont être testés en plus.

La FHF évoque les problèmes de choix entre Soins ponctuels / soins complexes par exemple les pansements VAC sur sinus pilonidaux : certains les mettent dans soins complexes alors qu’ils connaissent la durée.

L’ATIH rappelle que si la durée est connue, ces séjours doivent se classer en soins ponctuels.

# Points divers

La FEHAP interroge l’ATIH sur le calendrier des travaux. Le calendrier des travaux de classification est celui de la réforme du financement de l’HAD.

La DGOS précise que ce sujet sera abordé au COPIL du 9 juillet 2019.

La FHF se déclare satisfaite de l’utilisation des diagnostics dans la construction de cette classification.

**Le prochain Comité Technique HAD se tiendra le 15 octobre 2019.**